



**Rapport financier semestriel  
(1<sup>er</sup> janvier - 30 juin 2013)**

Société anonyme au capital de 7.180.083,10 euros  
Siège social : 3, Place des Vosges 75004 Paris  
397 883 075 R.C.S. Paris

## 1. RAPPORT SEMESTRIEL

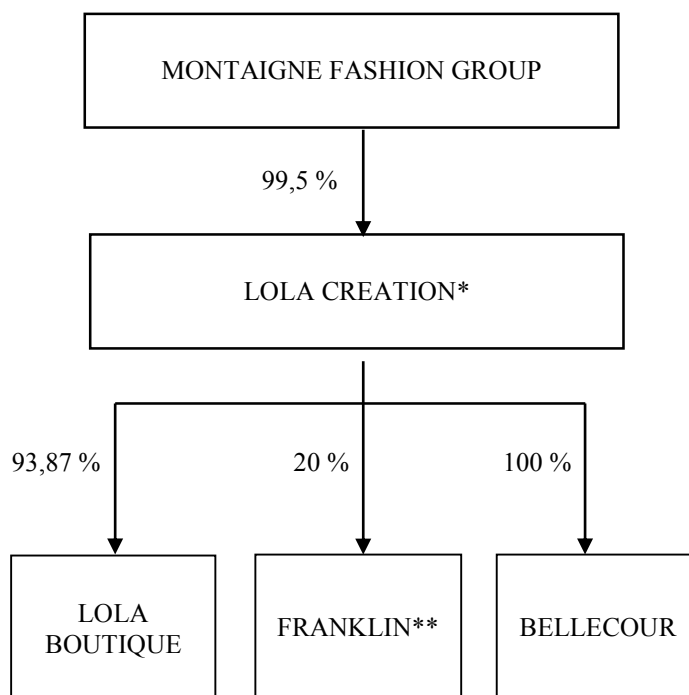
### 1.1. Présentation de la Société

Montaigne Fashion Group (ci-après, la « **Société** » ou « **MFG** »), est une société dont les titres sont admis aux négociations sur Euronext Paris, compartiment C (NYSE EURONEXT/Code ISIN : FR0004048734), spécialisée dans la conception, la fabrication et la distribution de vêtements haut de gamme pour femmes.

La stratégie de MFG vise à constituer un groupe indépendant exploitant un portefeuille de marques dans l'univers du luxe, de la mode et des créateurs, soit directement soit par l'intermédiaire de ses filiales (ci-après, le « **Groupe** »).

Le Groupe détient les marques *Lola* (à la suite de l'acquisition en juillet 2011 des sociétés BMCA, Lola Boutique et Bellecour (ci-après, le « **Groupe BMCA** »)), *Irène Van Ryb* et *Regina Rubens*. La maison de couture française Heaven Birds (anciennement Franck Sorbier) dans laquelle MFG détenait une participation de 34% a été mise le 8 janvier 2013 en liquidation judiciaire non encore clôturée.

L'organigramme ci-dessous présente le périmètre du Groupe au 30 juin 2013 :



\*La filiale BMCA a changé de dénomination pour Lola Création depuis le 30 mai 2013.

\*\*Société en période d'exécution de son plan de continuation par voie de redressement depuis le 13 septembre 2011 et ayant pour activité le commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé. A titre d'information, les titres de participation dans la société Franklin, comptabilisés pour 2 Keuros, sont dépréciés à 100%. Lola Création n'exerce pas d'influence notable sur cette société. A la connaissance de la Société, il n'existe pas de risque lié à une action en comblement de passif ou de risque financier lié à une garantie ou une caution qui aurait été donnée par le Groupe.

## 1.2. Commentaires sur les données chiffrées du premier semestre de l'exercice (1er janvier 2013 – 30 juin 2013)

Les comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2013 ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 21 février 2014.

Au titre de la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2013, les principaux postes des comptes semestriels ont évolué de la manière suivante :

### Période du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 30 juin 2013

| (en milliers d'euros)         | Comptes semestriels au 30/06/2013 | Comptes semestriels au 30/06/2012 |
|-------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|
| Chiffre d'affaires            | <b>2.184</b>                      | 3.479                             |
| Résultat Opérationnel courant | <b>(1.253)</b>                    | (497)                             |
| Résultat net                  | <b>(1.180)</b>                    | (592)                             |

*Données conformes aux normes IFRS*

Le chiffre d'affaires consolidé, au 30 juin 2013, s'élevait à 2.184 Keuros, contre 3.479 Keuros au 30 juin 2012, faisant ressortir une baisse de 37%.

Cette diminution est en partie dûe à une baisse de l'activité de la marque *Irène Van Ryb* dont le chiffre d'affaires est passé de 587 Keuros au 30 juin 2012 à 166 Keuros au 30 juin 2013, soit une baisse de 72%, du fait (i) du passage sous enseigne *Lola* de la boutique de la rue de Passy (Paris XVI), (ii) de la chute des commandes auprès des magasins multimarques et (iii) de la rupture du contrat avec le BON MARCHE en janvier 2012, le tout ayant abouti à l'arrêt des collections sous la marque *Irène Van Ryb*.

Le chiffre d'affaires lié à la marque *Lola* s'est élevé à 2.023 Keuros, ce qui représente une baisse de 30% par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2012 avec 2.892 Keuros qui s'explique comme suit :

- dans un contexte de marché difficile, le chiffre d'affaires des boutiques *Lola* sur le premier semestre 2013 était en recul de 19% à 1.759 Keuros.
- de même, le chiffre d'affaires généré par la marque *Lola* dans les boutiques multimarques a diminué de 64% à 264 Keuros. Ceci s'explique entre autres par la diminution du nombre de magasins multimarques cédés notamment à des grandes enseignes, principalement en province.

Le recul du chiffre d'affaires enregistré au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2013 est la conséquence directe de la crise économique et de la météo calamiteuse du printemps 2013.

Ces éléments qui n'ont pas permis de réaliser les objectifs de vente sur la collection Eté en rapport avec les productions mises en place, sont les principaux vecteurs de la perte d'exploitation enregistrée. Ainsi, l'écoulement de la production stockée de la collection Eté 2013, dans un contexte d'exploitation normale tel que programmé, aurait permis à la fois de générer un chiffre d'affaires supplémentaire de 1.250 k€ et d'approcher l'équilibre d'exploitation au 30 juin 2013.

Le principe de continuité d'exploitation a été retenu dans le cadre de l'arrêté des comptes consolidés intermédiaires au 30 juin 2013, compte tenu :

- de la signature de l'accord entre Lola Création, Lola Boutiques, leurs banques et JEKITI MAR CAPITAL décrit au point 1.4 ci-après,
- du soutien financier de la société JEKITI MAR CAPITAL au groupe MFG pour le financement de l'exploitation et de la croissance au travers d'apports au compte courant à horizon 1 an à compter de l'arrêté des comptes semestriels. Ainsi, le compte-courant avec JEKITI MAR CAPITAL s'élève à 6.423K€ au 30 juin 2013 et les apports réalisés au 1<sup>er</sup> semestre 2013 représentent 1.413 K€.
- de l'issue de l'augmentation de capital de septembre 2013 qui s'est traduite par un apport en numéraire de 400 k€ et une souscription par compensation des créances JEKITI MAR CAPITAL et DESCAMPS NEW WORLD à hauteur de 3.995 k€.
- de la poursuite de la stratégie, menée par le management, de développer à moyen terme des politiques d'augmentation de chiffre d'affaires par le biais d'ouverture de points de vente et d'outlets.

### **1.3. Faits marquants survenus lors des exercices précédents et ayant un impact sur les comptes intermédiaires consolidés au 30 juin 2013**

Par jugement en date du 14 octobre 2010, le Tribunal de Commerce de Paris a homologué le plan de redressement par voie de continuation de MFG et a ainsi mis un terme à la procédure de redressement judiciaire ouverte à l'encontre de la Société en date du 25 août 2009.

Le plan de continuation prévoit le règlement sur 10 ans de l'ensemble des dettes nées avant la date du jugement d'ouverture.

Le 9 août 2012, un accord a été conclu entre les sociétés Lola Création, Lola Boutique, leurs banques et JEKITI MAR CAPITAL dont les principaux termes sont les suivants :

- les banques acceptent de suspendre le règlement des échéances des concours moyen terme pour une durée d'un an ;
- les banques acceptent la reconduction de leurs engagements court terme pour un montant maximum de 2.050 Keuros avec clause de revoir au 31 mars 2013 ;

- la société JEKITI MAR CAPITAL s'engage à maintenir ses financements en compte courant à Lola Création et Lola Boutique avec un plafond de 1.300 Keuros jusqu'au remboursement intégral des sommes dues aux banques.

Cet accord a fait l'objet d'un avenant en date du 25 juin 2013 (voir 1.4.2).

#### **1.4. Faits marquants survenus pendant le semestre écoulé (1er janvier 2013 – 30 juin 2013)**

##### **1.4.1 Passage sous enseigne *Lola* de la boutique rue de Passy (Paris)**

Dans le courant du premier trimestre 2013, la boutique de la rue de Passy (Paris XVI), dont le fonds de commerce est détenu en propre par MFG, initialement exploité sous enseigne *Irène Van Ryb*, a été rénovée et est passée sous enseigne *Lola*.

La marque *Lola* prend ainsi place au sein d'une des rues les plus commerçantes de l'ouest parisien. Cet emplacement a vocation à augmenter fortement la visibilité de *Lola*. Son passage sous cette enseigne permet de dynamiser les ventes de cet emplacement avec un objectif de chiffre d'affaires annuel fixé à 420 Keuros HT et aussi de renforcer la demande de la marque *Lola* auprès des fournisseurs et façonniers.

##### **1.4.2 Signature d'un avenant au protocole de conciliation avec les banques du 9 août 2012**

En date du 25 juin 2013, les sociétés Lola Création, Lola Boutique, leurs banques et JEKITI MAR CAPITAL ont signé un avenant au protocole d'accord de conciliation du 9 août 2012 susvisé, sur les modalités de restructuration de la dette dans les conditions suivantes :

- Mise en place de prêts à moyen terme visant à consolider les lignes de découvert à hauteur de 1,5 million d'euros, remboursables sur une durée de 5 ans, la première échéance d'amortissement étant payable le 30 janvier 2014 ;
- Maintien d'une ligne d'escompte à hauteur de 100 Keuros pour une durée de 12 mois à compter de la signature de l'avenant ;
- Maintien de lignes de crédits documentaires lesquelles sont portées à un montant de 650 Keuros ;
- En contrepartie, JEKITI MAR CAPITAL s'est engagée à ratifier auprès de chacune des sociétés Lola Création et Lola Boutique une convention de blocage de compte courant pour un montant de 1.300 Keuros dans les comptes de la société Lola Création et 75 Keuros dans les comptes de la société Lola Boutique tant que les créances des banques ne seront pas intégralement réglées en capital et intérêts ou à incorporer lesdites créances de comptes courants au capital des sociétés Lola Création et Lola Boutique ;
- Les sociétés Lola Création et Lola Boutique s'obligent en cas de cession d'actifs incorporels (à l'exception du fonds de commerce sis Place des Victoires – 75002 Paris), alors que les banques ne seraient pas remboursées de l'intégralité des sommes leur restant dues au titre des crédits moyen terme de restructuration accordés en exécution de toute nature, à affecter 75% du prix de cession net de purge des inscriptions de toute nature, à l'amortissement de ces crédits, au prorata de leurs montants accordés par les banques. Le remboursement viendra en remboursement du capital restant dû sans modification de la durée des crédits.

### 1.4.3 Contrat de location

La Société a signé, le 28 juin 2013, un contrat de location d'une nouvelle boutique d'une surface de 90 m<sup>2</sup> dans un futur outlet de luxe « ONE NATION » situé dans l'ouest parisien et dans lequel les plus grandes marques seront représentées. La boutique a ouvert ses portes le 4 décembre 2013.

## 1.5. **Description des principaux risques et incertitudes pour le second semestre**

La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs).

Elle considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés dans son rapport financier annuel 2012 (point 8) et son document de référence 2012 (point 4) et ceux inhérents à l'évolution des procédures judiciaires en cours (cf. note 2 de l'annexe aux comptes consolidés semestriels sur les risques prud'homaux et point 4.5 du document de référence 2012), et ne présentent pas d'évolution significative sur le premier semestre 2013.

La Société ne peut toutefois pas exclure que d'autres risques apparaissent à l'avenir et aient un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement.

## 1.6. **Perspectives**

L'objectif prioritaire est de consolider et développer les points forts de la Société autour de la marque *Lola* et de développer à moyen terme des politiques d'augmentation de chiffres d'affaires par le biais d'ouverture de points de vente ou d'une présence accrue dans des réseaux multimarques.

## 1.7. **Evénements survenus postérieurement au 30 juin 2013**

### 1.7.1 Augmentation de capital

Aux termes d'une délibération du Conseil d'administration en date du 28 août 2013, sur délégation de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 27 juin 2012, il a été procédé du 5 septembre 2013 au 20 septembre 2013 inclus, à une augmentation de capital en numéraire d'un montant de 4.394.950,30 euros, par l'émission, au pair, de 87.899.006 actions nouvelles de 0,05 euro chacune.

La souscription en numéraire s'est élevée à 400.251,10 euros (dont 183.000 euros souscrits par l'actionnaire Jekiti Mar Capital) et le solde soit 3.994.699,20 euros a été souscrit par compensation avec les créances détenues par les actionnaires Jekiti Mar Capital (3.789.699,20 euros) et Descamps New World (205.000 euros) sur Montaigne Fashion Group.

Les actions nouvelles émises sont des actions ordinaires de même catégorie que les actions existantes de la Société. Elles portent jouissance courante et donnent droit, depuis leur émission, à toutes les distributions décidées par la Société à compter de cette date. Elles ont été admises aux négociations sur le marché réglementé Euronext à Paris (compartiment C) depuis le 2 octobre 2013.

Dans le cadre de cette opération, l'Autorité des marchés financiers a accordé, dans sa séance du 3 septembre 2013, une dérogation pour Jekiti Mar Capital et pour le concert auquel elle appartient, à l'obligation de déposer un projet d'offre publique sur le fondement de l'article 234-9, 2° du règlement général.

L'augmentation de capital avait pour objectif (i) de renforcer les fonds propres de la Société, (ii) assainir le bilan, (iii) permettre à l'actionnaire JEKITI MAR CAPITAL de convertir une partie de son compte courant en capital et devenir ainsi le premier actionnaire de la Société (à défaut de souscription par le public), (iv) financer son activité, (v) faire face aux différents litiges en cours et (vi) contribuer aux financements des échéances liées au plan de continuation et aux emprunts bancaires dont les encours ont été renégociés avec les banques des sociétés du Groupe.

#### 1.7.2 Licences de marques

MFG a signé en date du 16 septembre 2013 quatre contrats de licences de fabrication et de distribution pour ses marques *Irène Van Ryb* et *Regina Rubens* avec les sociétés :

- « LES BAGAGISTES PLATINIUM » pour le développement d'une ligne de bagagerie de voyages, de loisirs et d'affaires, malles et valises pour l'homme et la femme, ainsi que tous accessoires.
- « COMPAGNIE A.M. » pour le développement de tout article se rapportant à la maroquinerie (sacs à main, portefeuilles, porte-monnaie...) la chaussure et articles chaussants pour l'homme et la femme, la lingerie féminine et homewear ainsi que tous accessoires.

Ces contrats de licences sont consentis pour une première période se terminant le 31 décembre 2016 et renouvelable d'un commun accord entre les parties.

#### 1.7.3 Lola

La marque *Lola* a été présente du 2 au 4 juillet 2013 au salon du PAP « PREMIUM » de Berlin.

Par la suite, la Société est entrée en discussion avec un agent allemand et un agent russe pour la diffusion des collections *Lola*, l'objectif étant d'implanter la marque sur ces marchés à fort potentiel et bénéficiant d'une situation économique plus favorable.

*Lola* a également réalisé fin juillet une période de ventes sur le site VENTEPRIVEE.COM. Les premiers éléments confirment un réel succès de cette opération nouvelle qui est en cours de livraison.

#### 1.7.4 Eshop Lola

Le site de e-commerce *Lola* est opérationnel depuis fin novembre 2013, à l'adresse [www.lola.fr](http://www.lola.fr).

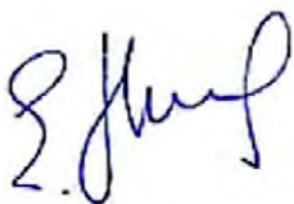
Le recrutement d'une collaboratrice avec une forte expérience e-commerce pour gérer, dynamiser, référencer les différentes places de marché est terminé.

### **ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL**

Déclaration de la personne physique assumant la responsabilité du rapport financier semestriel, conformément à l'article 222-4 3° du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers.

*J'atteste, à ma connaissance, que les comptes pour le semestre du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2013 sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société Montaigne Fashion Group et que le rapport semestriel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées, ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restant de l'exercice.*

Paris, le 28 février 2014



---

Monsieur Edouard Hubsch  
Président Directeur Général de Montaigne Fashion Group





**Comptes consolidés intermédiaires résumés**  
**Au 30 juin 2013**  
(Période du 01.01.2013 au 30.06.2013)

Société anonyme au capital de 7.180.083,10 euros  
Siège social : 3, Place des Vosges 75004 Paris  
397 883 075 R.C.S. Paris

## ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

(en milliers d'euros)

| ACTIF                                        | Note | 30/06/2013   | 31/12/2012   |
|----------------------------------------------|------|--------------|--------------|
| Goodwill                                     | 1    | 0            | 0            |
| Immobilisations incorporelles                | 1    | 4 875        | 4 798        |
| Immobilisations corporelles                  |      | 882          | 963          |
| Actifs financiers                            |      | 315          | 314          |
| Autres actifs non courants                   |      | 142          | 140          |
| Actifs non courants destinés à être cédés    |      | 0            | 0            |
| <b>TOTAL ACTIFS NON COURANTS</b>             |      | <b>6 214</b> | <b>6 216</b> |
| Stocks et encours                            |      | 2 273        | 2 389        |
| Clients et comptes rattachés                 |      | 162          | 412          |
| Autres créances et comptes de régularisation |      | 1 016        | 653          |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie      |      | 206          | 100          |
| <b>TOTAL ACTIFS COURANTS</b>                 |      | <b>3 656</b> | <b>3 554</b> |
| <b>TOTAL DE L'ACTIF</b>                      |      | <b>9 871</b> | <b>9 770</b> |

| CAPITAUX PROPRES ET PASSIF                     | Note | 30/06/2013    | 31/12/2012    |
|------------------------------------------------|------|---------------|---------------|
| Capital social                                 |      | 2 785         | 2 785         |
| Réserves liées au capital                      |      | 13 529        | 13 529        |
| Réserves consolidées                           |      | -21 389       | -20 215       |
| Résultat consolidé                             |      | -1 160        | -1 171        |
| <b>Capitaux propres - Part du Groupe</b>       |      | <b>-6 235</b> | <b>-5 073</b> |
| Intérêts ne conférant pas le contrôle          |      | 61            | 81            |
| <b>CAPITAUX PROPRES</b>                        |      | <b>-6 175</b> | <b>-4 992</b> |
| Provisions - Part à plus d'un an               | 2    | 30            | 308           |
| Passifs financiers - Part à plus d'un an       | 4    | 4 316         | 1 849         |
| Impôts différés passifs                        |      | 0             | 0             |
| Autres passifs non courants                    |      | 1 748         | 1 754         |
| <b>TOTAL PASSIFS NON COURANTS</b>              |      | <b>6 094</b>  | <b>3 911</b>  |
| Provisions - Part à moins d'un an              | 2    | 266           | 322           |
| Passifs financiers - Part à moins d'un an      | 4    | 6 054         | 7 190         |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés       |      | 2 221         | 1 768         |
| Autres dettes et comptes de régularisation     |      | 1 410         | 1 571         |
| <b>TOTAL PASSIFS COURANTS</b>                  |      | <b>9 952</b>  | <b>10 851</b> |
| <b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF</b> |      | <b>9 871</b>  | <b>9 770</b>  |

**COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE**  
(en milliers d'euros)

|                                                                 | Note | 30/06/2013<br>(6 mois) | 30/06/2012<br>(6 mois) |
|-----------------------------------------------------------------|------|------------------------|------------------------|
| Chiffre d'affaires                                              |      | 2 184                  | 3 479                  |
| Production stockée                                              |      | 208                    | -211                   |
| Autres produits opérationnels courants                          |      | 7                      | 176                    |
| <b>PRODUITS OPERATIONNELS COURANTS</b>                          |      | <b>2 399</b>           | <b>3 444</b>           |
| Achats consommés                                                |      | -787                   | -796                   |
| Charges externes                                                |      | -1 496                 | -1 586                 |
| Impôts et taxes                                                 |      | -60                    | -69                    |
| Charges de personnel                                            |      | -1 042                 | -1 253                 |
| Dotations aux amortissements                                    |      | -318                   | -344                   |
| Dotations/reprises aux dépréciations et provisions - <i>Net</i> |      | 10                     | 260                    |
| Autres charges/produits opérationnels courants <i>Net</i>       |      | 41                     | -153                   |
| <b>CHARGES OPERATIONNELLES COURANTES</b>                        |      | <b>-3 652</b>          | <b>-3 941</b>          |
|                                                                 |      |                        |                        |
| <b>RESULTAT OPERATIONNEL COURANT</b>                            |      | <b>-1 253</b>          | <b>-497</b>            |
| Autres produits opérationnels                                   | 3    | 183                    | 0                      |
| Autres charges opérationnelles                                  | 3    | -44                    | 0                      |
| <b>RESULTAT OPERATIONNEL</b>                                    |      | <b>-1 114</b>          | <b>-497</b>            |
| Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie           |      | 3                      | 3                      |
| Coût de l'endettement financier brut                            |      | -55                    | -70                    |
| <b>Coût de l'endettement financier net</b>                      |      | <b>-51</b>             | <b>-67</b>             |
| Autres produits et charges financiers                           |      | -15                    | -28                    |
| Quote-part de résultat des entreprises associées                |      | 0                      | 0                      |
| Impôts sur les résultats                                        |      | 0                      | 0                      |
| <b>RESULTAT NET</b>                                             |      | <b>-1 180</b>          | <b>-592</b>            |
| Part du Groupe                                                  |      | -1 160                 | -590                   |
| Intérêts ne conférant pas le contrôle                           |      | -20                    | -2                     |
| Nombre moyen d'actions                                          |      | 27 851 328             | 27 851 328             |
| Résultat par action (en euros)                                  |      | -0,04                  | -0,02                  |
| Nombre moyen d'actions dilué                                    |      | 27 851 328             | 27 851 328             |
| Résultat dilué par action (en euros)                            |      | -0,04                  | -0,02                  |

## ÉTAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

(en milliers d'euros)

|                                              | 30/06/2013<br>(6 mois) | 30/06/2012<br>(6 mois) |
|----------------------------------------------|------------------------|------------------------|
| Résultat net                                 | -1 180                 | -592                   |
| Ecart de conversion                          |                        |                        |
| Autres éléments du résultat global           |                        |                        |
| - Impôts sur les éléments du résultat global |                        |                        |
| <b>RESULTAT GLOBAL TOTAL</b>                 | <b>-1 180</b>          | <b>-592</b>            |

**TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS**  
(en milliers d'euros)

**Au 30 juin 2012**

| Capitaux propres consolidés | Capital      | Réserves liées au capital | Réserves consolidées | Résultat consolidé | Ecart de conversion | Total part du Groupe | Intérêts ne conférant pas le contrôle | Total         |
|-----------------------------|--------------|---------------------------|----------------------|--------------------|---------------------|----------------------|---------------------------------------|---------------|
| <b>31/12/2011</b>           | <b>2 785</b> | <b>13 529</b>             | <b>-17 375</b>       | <b>-2 836</b>      | <b>0</b>            | <b>-3 897</b>        | <b>9</b>                              | <b>-3 888</b> |
| Affectation du résultat N-1 |              |                           | -2 814               | 2 814              |                     | 0                    |                                       | 0             |
| Résultat de l'exercice N    |              |                           |                      | -590               |                     | -590                 | -2                                    | -592          |
| Variation de périmètre      |              |                           | -9                   |                    |                     | -9                   |                                       | -9            |
| Autres variations           |              |                           |                      |                    |                     | 0                    |                                       | 0             |
| <b>30/06/2012</b>           | <b>2 785</b> | <b>13 529</b>             | <b>-20 199</b>       | <b>-612</b>        | <b>0</b>            | <b>-4 497</b>        | <b>7</b>                              | <b>-4 490</b> |

**Au 30 juin 2013**

| Capitaux propres consolidés | Capital      | Réserves liées au capital | Réserves consolidées | Résultat consolidé | Ecart de conversion | Total part du Groupe | Intérêts ne conférant pas le contrôle | Total         |
|-----------------------------|--------------|---------------------------|----------------------|--------------------|---------------------|----------------------|---------------------------------------|---------------|
| <b>31/12/2012</b>           | <b>2 785</b> | <b>13 529</b>             | <b>-20 193</b>       | <b>-1 193</b>      | <b>0</b>            | <b>-5 073</b>        | <b>81</b>                             | <b>-4 992</b> |
| Affectation du résultat N-1 |              |                           | -1 193               | 1 193              |                     | 0                    |                                       | 0             |
| Résultat de l'exercice N    |              |                           |                      | -1 160             |                     | -1 160               | -20                                   | -1 180        |
| Variation de périmètre      |              |                           |                      |                    |                     | 0                    |                                       | 0             |
| Autres variations           |              |                           | -3                   |                    |                     | -3                   |                                       | -3            |
| <b>30/06/2013</b>           | <b>2 785</b> | <b>13 529</b>             | <b>-21 390</b>       | <b>-1 160</b>      | <b>0</b>            | <b>-6 236</b>        | <b>61</b>                             | <b>-6 175</b> |

**TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES**  
(en milliers d'euros)

|                                                                                    | <b>30/06/2013</b><br><b>(6 mois)</b> | <b>30/06/2012</b><br><b>(6 mois)</b> |
|------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|
| <b>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE</b>                                        |                                      |                                      |
| Résultat net de l'ensemble consolidé                                               | -1 180                               | -592                                 |
| Amortissements, dépréciations et provisions (nets)                                 | -17                                  | 98                                   |
| (Plus) / moins values de cession, nettes d'impôt                                   |                                      |                                      |
| Badwill                                                                            |                                      |                                      |
| Incidence de l'actualisation des créances et des dettes                            | 8                                    | 26                                   |
| <b>Capacité d'autofinancement après impôt</b>                                      | <b>-1 189</b>                        | <b>-468</b>                          |
| Charge d'impôt (y compris impôts différés)                                         | 0                                    | 0                                    |
| <b>Capacité d'autofinancement avant impôt</b>                                      | <b>-1 189</b>                        | <b>-468</b>                          |
| Impôts versés                                                                      | 0                                    | 0                                    |
| <b>Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité</b>                  | <b>273</b>                           | <b>682</b>                           |
| <b>Flux net de trésorerie lié à l'activité</b>                                     | <b>-916</b>                          | <b>214</b>                           |
| <b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>                     |                                      |                                      |
| Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles | -321                                 | -327                                 |
| Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles     |                                      |                                      |
| Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières                  | -1                                   | -13                                  |
| Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières                      |                                      |                                      |
| Impact trésorerie nette sur acquisition de filiales                                |                                      | -142                                 |
| <b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>                  | <b>-322</b>                          | <b>-482</b>                          |
| <b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>                       |                                      |                                      |
| Emissions d'emprunts et avances en compte courant                                  | 1 413                                | 745                                  |
| Remboursement d'emprunts et de comptes courants                                    | -123                                 | -136                                 |
| <b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>                    | <b>1 290</b>                         | <b>609</b>                           |
| Incidences des variations des cours des devises                                    |                                      |                                      |
| <b>VARIATION DE TRESORERIE NETTE</b>                                               | <b>53</b>                            | <b>341</b>                           |
| <b>Trésorerie à l'ouverture</b>                                                    | <b>-1 407</b>                        | <b>-1 402</b>                        |
| <b>Trésorerie à la clôture</b>                                                     | <b>-1 355</b>                        | <b>-1 061</b>                        |
| <i>Dont soldes créditeurs de banque figurant au passif du bilan</i>                | <i>1 560</i>                         | <i>1 442</i>                         |
| <b>VARIATION DE TRESORERIE</b>                                                     | <b>53</b>                            | <b>341</b>                           |

## ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES RESUMES

### 1. INFORMATIONS RELATIVES A L'ENTREPRISE, FAITS CARACTERISTIQUES ET EVENEMENTS POSTERIEURES A LA CLOTURE DE LA PERIODE

#### 1.1 INFORMATIONS RELATIVES A L'ENTREPRISE

Le groupe MONTAIGNE FASHION GROUP (« MFG »), coté sur le marché réglementé Euronext Paris de NYSE EURONEXT, compartiment C, est spécialisé dans la conception, la fabrication et la distribution de vêtements haut de gamme pour femmes.

La stratégie de MONTAIGNE FASHION GROUP vise à constituer un groupe coté indépendant exploitant un portefeuille de marques dans l'univers du luxe, de la mode et des créateurs.

Le Groupe détient les marques Lola, IRENE VAN RYB et REGINA RUBENS. MONTAIGNE FASHION GROUP détient par ailleurs une participation de 34% dans le capital de la maison de couture française HEAVENS BIRD (anciennement-FRANCK SORBIER), mise en liquidation judiciaire depuis le 8 janvier 2013. . En l'absence d'influence notable ou de contrôle, cette société n'est plus incluse dans le périmètre de consolidation depuis l'exercice 2010.

La filiale BMCA est devenue LOLA Création à compter du 30 mai 2013.

Les comptes intermédiaires consolidés au 30 juin 2013 ont été arrêtés par le conseil d'administration du 21 février 2014.

#### 1.2 FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

- **Faits significatifs des exercices précédents ayant un impact sur les comptes intermédiaires consolidés au 30 juin 2013**
  - **Plan de continuation de la société Montaigne Fashion Group**

Par jugement en date du 14 octobre 2010, le Tribunal de Commerce de Paris a homologué le plan de redressement par voie de continuation de la société MONTAIGNE FASHION GROUP et a ainsi mis un terme à la procédure de redressement judiciaire ouverte à l'encontre de la Société en date du 25 août 2009.

Le plan de continuation prévoit le règlement sur 10 ans de l'ensemble des dettes nées avant la date du jugement d'ouverture. L'ensemble des dettes qui ne porte pas intérêts et qui figure dans le plan a été actualisé à la clôture de la période.



- **Protocole d'accord de conciliation bancaire du 9 août 2012**

Le 9 août 2012 un accord a été conclu entre les sociétés LOLA Création - LOLA Boutique, leurs banques et JEKITI MAR CAPITAL dont les principaux termes sont les suivants :

- Les banques ont accepté de suspendre le règlement des échéances des concours moyen terme pour une durée d'un an.
- Les banques ont accepté la reconduction de leurs engagements court terme pour un montant maximum de 2.050 Keuros avec clause de revoir au 31 mars 2013 ;
- La société JEKITI MAR CAPITAL s'est engagée à maintenir ses financements en compte-courant à LOLA Création et LOLA Boutique avec un plafond de 1 300 milliers d'euros jusqu'au remboursement intégral des sommes dues aux banques.

Cet accord a fait l'objet d'un avenant en date du 25 juin 2013 (voir faits significatifs de la période intermédiaire).

- **Faits significatifs de la période intermédiaire**

Les sociétés LOLA Création et LOLA Boutique ont signé, en date du 25 juin 2013, avec leurs banques et JEKITI MAR CAPITAL, un avenant au protocole d'Accord de Conciliation du 9 août 2012 prévoyant les mesures suivantes de restructuration de la dette :

- Mise en place de prêts à moyen terme visant à consolider les lignes de découvert à hauteur de 1,5 M€, remboursables sur une durée de 5 ans à compter de janvier 2014. Ces prêts ont été garantis par OSEO à hauteur de 30% minimum et par le nantissement des fonds de commerce d'Avignon, Rennes et Strasbourg à hauteur de 450 K€,
- Maintien d'une ligne d'escompte à hauteur de 100 K€ pour une durée de 12 mois à compter de la signature d'un protocole,
- Maintien de lignes de crédits documentaires lesquelles sont portées à un montant de 650 K€, garanties par le nantissement des fonds de commerce d'Avignon, Rennes et Strasbourg à hauteur de 30% des montants prêtés,
- En contrepartie, JEKITI MAR CAPITAL s'est engagé à ratifier auprès de chacune des sociétés BMCA et LOLA BOUTIQUE une convention de blocage de compte courant pour un montant de 1 300 K€ dans les comptes de la Société BMCA et 75 K€ dans les comptes de la Société LOLA BOUTIQUE tant que les créances des parties de seconde part (pool bancaire) ne seront pas intégralement réglées en capital et intérêts ; par ailleurs, JEKITI MAR CAPITAL a confirmé son accord pour incorporer en capital son compte-courant au sein de MONTAIGNE FASHION GROUP dans le cadre d'une opération d'augmentation de capital qui sera visée par l'Autorité des Marchés Financiers (étant noté que la non réalisation de l'augmentation de capital n'emporterait pas la caducité des engagements de l'avenant au protocole décrits ci-dessus),
- Les sociétés BMCA et LOLA BOUTIQUE s'obligent en cas de cession d'actifs incorporels (à l'exception du fonds de commerce sis à Paris dans le 2ème, place des Victoires) à affecter 75% du prix de cession net de purge des inscriptions de toute nature, à l'amortissement de ces crédits, au prorata de leurs montants accordés par chacune des banques.

Les nouvelles échéances qui résultent de ce protocole sont présentées dans la note 3 « Dettes Financières ».



### **1.3 FAITS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

- **Augmentation de capital**

Aux termes d'une délibération du conseil d'administration en date du 28 août 2013, sur délégation de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 27 juin 2012, Montaigne Fashion Group a procédé à une augmentation de capital d'un montant maximal de 5.570.266 euros avec maintien du droit préférentiel de souscription dont la période de souscription a eu lieu du 05 au 20 septembre 2013. A ce titre, Montaigne Fashion Group a déposé un document de référence enregistré par l'Autorité des Marchés Financiers le 7 août 2013 sous le numéro R.13-039 ainsi qu'un prospectus incluant une note d'opération en date du 29 août 2013 sur lequel l'Autorité des Marchés Financiers a apposé le visa n°13-469.

La demande totale pour cette augmentation de capital s'est élevée à 87 899 006 actions soit un montant total de souscription s'élevant à 4 394 950,30 euros ce qui représente un taux de souscription de 78,9 %. La souscription en numéraire s'est élevée à 400 251,10 euros (dont 183 000 euros souscrits par l'actionnaire Jekiti Mar Capital) et le solde soit 3 994 699,20 euros a été souscrit par compensation avec les créances détenues par les actionnaires Jekiti Mar Capital (3 789 699,20 euros) et Descamps New World (205 000 euros) sur Montaigne Fashion Group. Les actions nouvelles émises sont des actions ordinaires de même catégorie que les actions existantes de la Société. Elles porteront jouissance courante et donneront droit, à compter de leur émission, à toutes les distributions décidées par la Société à compter de cette date. Elles ont été admises aux négociations sur le marché réglementé Euronext à Paris (compartiment C) depuis le 02 octobre 2013.

Par ailleurs, l'Autorité des marchés financiers a accordé, dans sa séance du 3 septembre 2013, une dérogation pour Jekiti Mar Capital et pour le concert auquel elle appartient, à l'obligation de déposer un projet d'offre publique sur le fondement de l'article 234-9, 2° du règlement général.

De plus, pour la période allant du 29 août 2013 au 31 août 2014, le soutien financier de l'actionnaire de référence, JEKITI MAR CAPITAL, a été renouvelé lors du conseil d'administration du 28 août 2013. Ce soutien financier doit se traduire par des apports en compte courant d'actionnaires de la part de JEKITI MAR CAPITAL.

- **Contrat de licences de marque**

Montaigne Fashion Group a signé en date du 16 septembre 2013 quatre contrats de licences de fabrication et de distribution pour ses marques « IRENE VAN RYB » et « REGINA RUBENS » avec les sociétés :

- « LES BAGAGISTES PLATINIUM » pour le développement d'une ligne de bagagerie de voyages, de loisirs et d'affaires, malles et valises pour l'homme et la femme, ainsi que tous accessoires.
- « COMPAGNIE A.M. » pour le développement de tout article se rapportant à la maroquinerie (sacs à main, portefeuilles, porte-monnaie...) la chaussure et articles chaussants pour l'homme et la femme, la lingerie féminine et homewear ainsi que tous accessoires.

Ces contrats de licences sont consentis pour une première période se terminant le 31 décembre 2016 et renouvelable d'un commun accord entre les parties.

Montaigne Fashion Group percevra pour chaque contrat une redevance nette de 8% du chiffre d'affaires réalisé par le licencié dans le cadre de la vente des produits sous marque « IRENE VAN RYB » et « REGINA RUBENS » avec un minimum garanti de 5.000€ H.T. pour la période du 01/07/2013 au 31/12/2014, de 7.500€ H.T. pour la période du 01/01/2015 au 31/12/2015 et de 10.000€ H.T pour la période du 01/01/2016 au 31/12/2016.

## 2. PRINCIPES, REGLES ET MODALITES DE CONSOLIDATION

### 2.1 REFERENTIEL COMPTABLE – DECLARATION DE CONFORMITE

Les comptes consolidés intermédiaires de MONTAIGNE FASHION GROUP au 30 juin 2013 ont été préparés en conformité avec la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire ».

S'agissant de comptes résumés, ils n'incluent pas toute l'information requise par le référentiel IFRS et doivent être lus en relation avec les états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos au 31 décembre 2012. Ils se réfèrent aux comptes consolidés annuels au 31 décembre 2012.

Les principes comptables retenus pour la préparation et la présentation des comptes consolidés intermédiaires résumés sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 30 juin 2013.

Tous les montants sont exprimés en milliers d'euros, sauf mention contraire.

### 2.2 REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les règles et méthodes comptables retenues pour l'établissement des comptes intermédiaires consolidés au 30 juin 2013 sont identiques à celles appliquées dans les comptes consolidés établis au 31 décembre 2012.

Plusieurs normes internationales d'information financière (IFRS) et interprétations sont entrées en vigueur au 1er janvier 2013 et sont appliquées par le Groupe :

- Présentation des autres éléments du résultat global (amendement à IAS 1)

Suite à l'amendement d'IAS 1, le Groupe a modifié la présentation des autres éléments du résultat global dans l'état du résultat global, afin de présenter les éléments devant être reclassés dans le résultat net séparément des éléments qui ne le seront jamais. Les informations comparatives ont également été présentées de la même manière.

L'adoption de l'amendement d'IAS 1 n'a pas eu d'impact sur les actifs et passifs comptabilisés, et le résultat global du Groupe.

- Régimes à prestations définies (IAS 19 révisée)

L'impact de l'entrée en vigueur des amendements à IAS 19 a été considéré comme non significatif et les comptes comparatifs n'ont donc pas été modifiés.

Autres normes, amendement de normes et interprétations applicables depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013

- Amendement IAS 12 – Impôt différés : recouvrement des actifs sous-jacents (applicable au plus tard aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2013);
- IFRS 13 – Evaluation à la juste valeur (applicable au plus tard aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2013) ;
- IAS 16 – Immobilisations corporelles (applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2013);
- IAS 32 – Instruments financiers : présentation (applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2013);
- Amendements IFRS7 - Instruments financiers : informations à fournir – Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers (applicable au plus tard aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2013) ;

Les comptes intermédiaires au 30 juin 2013 sont établis selon les principes de la norme IAS 34 «Information financière intermédiaire ». Ils ne comprennent pas toutes les informations requises lors de la préparation des comptes consolidés annuels et doivent donc être lus de manière concomitante avec les états financiers au 31 décembre 2012.

Ces autres nouvelles normes, n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes du Groupe.

Nouvelles normes, amendements et interprétations d'application ultérieure, endossés par l'Union Européenne

- IFRS 10 – Etats financiers consolidés (applicable au plus tard aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2014) ;
- IFRS 11 – Partenariat (applicable au plus tard aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2014) ;
- IFRS 12 – Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités (applicable au plus tard aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2014) ;
- IAS 28 – Participations dans des entreprises associées et des coentreprises (applicable au plus tard aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2014) ;

Le Groupe n'a pas appliqué par anticipation ces interprétations. Aucune d'elles ne devrait avoir d'incidence significative sur les comptes du Groupe.

Nouvelles normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB mais non encore endossés par l'Union Européenne

Les normes, amendements et interprétations suivants, publiés par l'IASB, n'ont pas encore été endossés par l'Union Européenne :

- IFRS 9 - Instruments financiers : classifications et évaluations (applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015) ;
- Amendement IAS 36 - Informations sur la valeur recouvrable des actifs non financiers
- Entités d'investissement – Amendements IFRS10, IFRS11, IFRS12 (applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2014);
- IFRIC 21 - Taxes prélevées par une autorité publique

Le processus de détermination des impacts potentiels de l'application de ces nouvelles normes, amendements et interprétations sur les comptes consolidés du Groupe est en cours.



Ces normes et interprétations sont appliquées de façon constante sur les périodes présentées.

### **2.3 CONTINUITÉ D'EXPLOITATION**

Le principe de continuité d'exploitation a été retenu dans le cadre de l'arrêté des comptes intermédiaires au 30 juin 2013 compte-tenu :

- de l'homologation du plan de continuation en date du 13 octobre 2010 qui permet un étalement sur 10 ans des passifs de la Société,
- de l'accord signé avec les partenaires bancaires en date du 25 juin 2013 incluant notamment la transformation des lignes de découvert des sociétés BMCA et LOLA BOUTIQUE en crédit moyen terme tel que décrit au point 1.3,
- de l'engagement de JEKITI MAR CAPITAL d'apporter son soutien aux sociétés du Groupe pour le financement de leur activité courante à horizon d'un an à compter de l'arrêté des comptes semestriels, engagement qui a été acté par le conseil d'administration du 21 février 2014. Ce soutien a d'ores et déjà été mis en œuvre pour le financement de l'exploitation et de la croissance externe au travers d'apports en compte courant. Ainsi, au cours du premier semestre 2013, la société JEKITI MAR CAPITAL a fait un apport complémentaire de 1 413 K€ aux sociétés BMCA, LOLA BOUTIQUE et MFG,
- de l'issue de l'augmentation de capital de septembre 2013 qui s'est traduite par un apport en numéraire de 400 k€ et une souscription par compensation des créances JEKITI MAR CAPITAL et DESCAMPS NEW WORLD à hauteur de 3 995 k€ diminuant d'autant l'endettement.
- de la poursuite de la stratégie, menée par le management, de développer à moyen terme des politiques d'augmentation de chiffre d'affaires par le biais d'ouverture de points de vente et d'outlets.

### **2.4 ESTIMATIONS**

L'établissement des comptes consolidés conformément aux normes IFRS conduit la direction du Groupe à réaliser des estimations et émettre des hypothèses, qui peuvent avoir un impact sur les montants comptabilisés des actifs et passifs à la date de préparation des états financiers et avoir une contrepartie dans le compte de résultat. La direction a réalisé ses estimations et émis ses hypothèses sur la base de l'expérience passée et de la prise en compte des différents facteurs considérés comme raisonnables pour l'évaluation des actifs et passifs. L'utilisation d'hypothèses différentes pourrait avoir un impact significatif sur ces évaluations. Les principales estimations et hypothèses faites par la direction lors de l'établissement des états financiers portent notamment sur :

- la valorisation et les durées d'utilité des actifs incorporels (se référer à la note 1);
- le montant des provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité (se référer à la note 2).

## 2.5 PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Au 30 juin 2013, le périmètre de consolidation est le suivant :

| Nom de la société       | Méthode de consolidation | % d'intérêts (direct et indirect) | % de contrôle (direct et indirect) | Pays d'activité (direct et indirect) | Siège social                             | SIREN          |
|-------------------------|--------------------------|-----------------------------------|------------------------------------|--------------------------------------|------------------------------------------|----------------|
| Montaigne Fashion Group | Société mère             | -                                 | -                                  | France                               | 3, place des Vosges<br>75004 Paris       | 397 883 075    |
| Lola Création           | Intégration globale      | 99.5%                             | 100%                               | France                               | 7 rue de la Maladière<br>38360 Sassenage | 38342379500020 |
| Lola Boutique           | Intégration globale      | 93.36%                            | 93.87%                             | France                               | 7 rue de la Maladière<br>38360 Sassenage | 05750602400025 |
| Bellecour               | Intégration globale      | 99.5%                             | 100%                               | France                               | 7 rue de la Maladière<br>38360 Sassenage | 49994412200013 |

## 2.6 METHODES ET REGLES D'EVALUATION

### 2.6.1 Goodwill

#### Comptabilisation initiale

Pour les regroupements d'entreprises effectués avant le 1<sup>er</sup> janvier 2010, à la date d'acquisition, le goodwill représente l'excédent du coût de l'acquisition sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs, des passifs, et des passifs éventuels identifiables.

Pour les acquisitions effectuées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 la norme IFRS 3 révisée est applicable. Selon cette norme, l'écart d'acquisition est désormais calculé par différence entre la juste valeur de la contrepartie remise et la somme des actifs et des passifs existants et éventuels de la société acquise évalués individuellement à leur juste valeur. Les coûts directement attribuables à la prise de contrôle sont comptabilisés en charge. A la date de prise de contrôle et pour chaque regroupement, le Groupe a la possibilité d'opter soit pour un goodwill partiel (se limitant à la quote-part acquise par le Groupe) soit pour un goodwill complet. Dans le cas d'une option pour la méthode du goodwill complet, les intérêts ne conférant pas le contrôle sont évalués à la juste valeur et le Groupe comptabilise un goodwill sur l'intégralité des actifs et passifs identifiables. Les regroupements d'entreprises antérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2010 avaient été traités selon la méthode du goodwill partiel, seule méthode applicable.

Dans tous les cas, le goodwill négatif résultant de l'acquisition est comptabilisé immédiatement en résultat.

### Suivi ultérieur

A compter de la date d'acquisition, le goodwill est affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie (UGT) susceptibles de bénéficier du regroupement d'entreprises. Ultérieurement, le goodwill est évalué à son coût diminué du cumul des dépréciations représentatives des pertes de valeur. Le goodwill n'est pas amorti mais est soumis à des tests de pertes de valeur à chaque clôture annuelle ou plus fréquemment quand il existe des indicateurs qu'il a pu perdre de la valeur, conformément à IAS 36.

#### **2.6.2 Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles comprennent :

- Les marques IRENE VAN RYB, REGINA RUBENS et LOLA ;
- Les frais de développement des collections de la marque Lola ;
- Les droits au bail (rattachés aux boutiques Lola) ;
- Dcs logiciels.

Les marques ne sont pas amorties mais font l'objet de tests de dépréciation au moins une fois par an et en cas d'indices de perte de valeur. Ces tests sont basés sur la méthode des flux de redevances actualisés qui correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie générés par des redevances relatives aux marques évaluées.

Les frais de développement concernent les coûts des collections qui n'ont pas encore été mises en exploitation et sont amortis à compter du lancement de la collection.

Le droit au bail n'est pas amorti mais fait l'objet de tests de dépréciation au moins une fois par an et en cas d'indices de perte de valeur. Ces tests consistent à comparer la valeur comptable du droit au bail avec sa valeur de marché, déterminée par référence à des transactions sur des biens similaires.

Les logiciels sont amortis sur une durée de 3 ans.

#### **2.6.3 Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont inscrites dans le patrimoine à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires), diminué du cumul des amortissements et, s'il y a lieu, des pertes de valeur. Le groupe n'a pas retenu de valeur résiduelle pour ses immobilisations corporelles. En effet, la plupart des actifs correspondant principalement à des agencements sont destinés à être utilisés jusqu'à la fin de leur durée de vie et il n'est, en règle générale, pas envisagé de les céder. Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaires en fonction de la durée de consommation des avantages économiques futures :

- |                                          |            |
|------------------------------------------|------------|
| - Agencements des constructions          | 3 ans      |
| - Installations générales et agencements | 5 à 10 ans |
| - Mobilier                               | 3 à 5 ans  |
| - Matériel de bureau et informatique     | 3 à 5 ans  |

Lorsque les actifs sont vendus ou cédés, l'écart entre le produit net et la valeur nette comptable des actifs est enregistré respectivement comme un produit ou une charge dans les autres produits et charges opérationnels.

#### **2.6.4 Actifs financiers**

Les actifs financiers comprennent des dépôts de garantie comptabilisés à leur coût d'acquisition et des titres de participation non consolidés également comptabilisés à leur coût d'acquisition qui comprend le coût des titres et les frais d'acquisition.

Les dépôts de garantie font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur de réalisation devient inférieure à leur valeur comptable.

A la clôture de l'exercice la valeur des titres de participation est comparée à leur valeur d'inventaire. La plus faible de ces deux valeurs est retenue au bilan. La valeur d'inventaire correspond à la valeur d'usage déterminée en fonction de l'utilité que la participation présente pour l'entreprise.

#### **2.6.5 Contrats de location - financement et locations simples**

Les immobilisations faisant l'objet d'un contrat de location – financement ayant pour effet de transférer au groupe les avantages et les risques inhérents à la propriété sont comptabilisés à l'actif en immobilisations corporelles (terrains, bâtiments et équipements). A la signature du contrat de location – financement, le bien est comptabilisé à l'actif pour un montant égal à la juste valeur du bien loué ou bien, si elle est plus faible, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Ces immobilisations sont amorties suivant la méthode linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée déterminée selon les mêmes critères que ceux utilisés pour les immobilisations dont le groupe est propriétaire. La dette correspondante, nette des intérêts financiers, est inscrite au passif. Les frais de location simple sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

#### **2.6.6 Dépréciation des actifs**

Le groupe réalise régulièrement des tests de valeur de ses actifs incorporels. Ces tests consistent à rapprocher la valeur nette comptable des actifs de leur valeur recouvrable qui correspond au montant le plus élevé entre leur valeur vénale et leur valeur d'utilité, estimée notamment par la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs générés par leur utilisation. Ce test de dépréciation est réalisé en cas d'indice de perte de valeur et au moins une fois par an en ce qui concerne les immobilisations à durée de vie infinie (goodwill, droits au bail et marques notamment). Dans le cas où le test de dépréciation révèle une juste valeur inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constatée pour ramener la valeur comptable de l'immobilisation à sa juste valeur. Lorsque la juste valeur d'une immobilisation s'apprécie au cours d'un exercice et que la valeur recouvrable excède la valeur comptable de l'actif, les éventuelles pertes de valeur constatées lors d'exercices précédents sont reprises en résultat.

#### **2.6.7 Stocks et en cours**

Les stocks sont évalués au plus faible soit du coût, soit de la valeur nette de réalisation.

La valeur brute des matières premières et approvisionnements comprend le prix d'achat et les autres coûts directement attribuables à l'acquisition (coûts de transports, droits de douanes...).

Les produits fabriqués (encours et produits finis) sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes de production.



Les stocks sont éventuellement dépréciés pour tenir compte de leur valeur nette de réalisation à la date d'arrêté des comptes. Le taux de dépréciation appliqué sur les stocks est déterminé en fonction de l'antériorité de la collection à laquelle ledit stock appartient et prend compte des nouvelles modalités d'écoulement des stocks mises en place depuis 2012, à savoir :

- pour les matières premières et fournitures un recyclage plus systématique dans les nouvelles collections des matières premières et fournitures des précédentes années,
- pour les produits finis un écoulement des collections de saisons antérieures dans la boutique outlet de Romans.

La dépréciation est reprise dès que les circonstances ayant conduit à déprécier la valeur des stocks cesse d'exister.

Le coût de la sous-activité éventuelle est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

### **2.6.8 Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. La société évalue périodiquement le risque crédit et la situation financière de ses clients et une dépréciation est comptabilisée au cas par cas lorsque la valeur d'inventaire devient inférieure à la valeur comptable.

### **2.6.9 Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont principalement constitués de comptes de caisse, de comptes bancaires et de valeurs mobilières de placement répondant aux critères suivants :

- placements à court terme ;
- très liquides ;
- facilement convertibles en un montant connu de trésorerie ;
- soumis à un niveau négligeable de changement de valeur.

### **2.6.10 Avantages au personnel**

Les indemnités de fin de carrière sont évaluées pour chacun des salariés présents à la clôture en fonction de son ancienneté théorique le jour de son départ en retraite. Le montant des engagements est évalué selon la méthode des unités de crédit projetées qui est une méthode rétrospective avec salaire de fin de carrière. Cette méthode consiste à calculer le montant des droits projetés à la retraite au prorata de l'ancienneté sur la période de constitution de ces droits.

Les écarts actuariels sont comptabilisés en résultat et non en « autres éléments du résultat global » comme le demande les amendements à IAS 19, ces derniers étant tout à fait non significatif.

### **2.6.11 Provisions**

Des provisions sont constituées pour faire face aux coûts relatifs aux risques et charges en cours. Une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation (juridique ou implicite) à l'égard d'un tiers, dont la mesure peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources.

La politique du Groupe en matière de provisions sur litiges et contentieux consiste à apprécier à la clôture de chaque exercice les risques financiers de chaque litige et des possibilités qui lui sont associées.



### **2.6.12 Reconnaissance du chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires provenant de la vente de marchandises ou de services est comptabilisé net des remises et des avantages commerciaux consentis, dès lors que le transfert aux clients des risques et avantages inhérents à la propriété a eu lieu ou que le service a été rendu.

### **2.6.13 Subventions d'exploitation**

Les subventions d'exploitation reçues par la société correspondent au crédit impôt collection. Les subventions sont reconnues en résultat lorsque les dépenses correspondantes sont enregistrées en charges. Le crédit correspondant aux dépenses de collection qui figure en frais de développement activés à la clôture est enregistré en produit constaté d'avance et reconnu en résultat lorsque les frais correspondants sont amortis.

### **2.6.14 Frais de publicité et de promotion**

Les frais de publicité et de promotion incluent le coût de la réalisation des supports publicitaires, des achats d'espace média, les frais de salon et de présentation des collections, la fabrication des catalogues et de manière générale, le coût de l'ensemble des activités destinées à la promotion des produits du Groupe.

Ces frais sont enregistrés en charge lors de leur réception ou de leur production s'il s'agit de biens, ou lors de leur réalisation s'il s'agit de services.

### **2.6.15 Autres produits et autres charges opérationnels**

Les autres produits et autres charges opérationnels résultant d'événements inhabituels comprennent en particulier, les gains et pertes sur cessions d'actifs, les charges de restructuration, les résultats de déconsolidation. Ces éléments sont présentés séparément dans le compte de résultat afin de permettre l'évaluation de la performance récurrente du groupe MFG.

### **2.6.16 Impôts différés**

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable pour toutes les différences temporaires temporelles existant entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs enregistrés au bilan ainsi que le cas échéant sur les déficits fiscaux et autres crédits d'impôt conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur les résultats ».

L'impôt différé est calculé en tenant compte du taux de l'impôt qui sera en vigueur à la clôture. Un impôt différé actif est constaté dès lors que les perspectives de recouvrement de cet actif sont probables.

Au 30 juin 2013, aucun impôt différé actif n'a été comptabilisé compte tenu de l'historique de pertes opérationnelles.

### **2.6.17 Secteurs opérationnels**

Le Groupe exerce son activité sur un seul secteur opérationnel, la distribution dans le domaine de l'habillement de luxe. L'essentiel des ventes est généré en France.

Les résultats sont suivis globalement par le principal décideur opérationnel, le Président du Conseil d'Administration pour l'ensemble de la société.

### **2.6.18 Résultat par action**

Le résultat par action est calculé sur la base du résultat net part du groupe divisé par le nombre moyen d'actions. Le résultat dilué par action est identique au résultat par action car il n'existe pas d'instrument dilutif au sein du Groupe.

### 3. NOTES RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

#### **NOTE 1 : GOODWILL et immobilisations incorporelles**

Les goodwill sont intégralement dépréciés depuis le 31 décembre 2011.

La marque IRENE VAN RYB, valorisée à 595 milliers d'euros, est dépréciée à hauteur de 95 milliers d'euros depuis le 31 décembre 2011. Sa valeur nette comptable s'élève donc à 500 milliers d'euros.

Compte tenu du départ de Madame Irène Van Ryb sur l'exercice 2011 du montant significatif des coûts de collection de la marque IRENE VAN RYB, de la perte du contrat avec LE BON MARCHE qui représentait 30 % du chiffre d'affaires et de la chute des commandes enregistrées auprès des magasins multimarques, la Société a décidé l'arrêt provisoire des collections sous cette marque.

La Société gère désormais la marque IRENE VAN RYB sous forme de licences.

La société n'a pas procédé à un test d'impairment au 30 juin 2013 sur cette marque en l'absence de prévisions formalisées disponibles sur l'exploitation de l'activité et de la marque IRENE VAN RYB. Le montant de la dépréciation enregistrée a donc été maintenu au même niveau qu'au 31 décembre 2012 par la direction

- **Marque REGINA RUBENS**

La marque REGINA RUBENS, valorisée à 1 060 milliers d'euros, n'est plus exploitée depuis plusieurs années et ne devrait pas l'être sur le court terme. Au 30 juin 2013, la société n'a pas réalisé de test d'impairment en l'absence de prévisions formalisées et de manque de visibilité sur les perspectives, et a maintenu la provision de l'année précédente à 100%.

- **Marque LOLA**

La valorisation de la marque LOLA (774 milliers d'euros) a été réalisée lors de l'acquisition en juillet 2011 selon la méthode des redevances en prenant en compte un taux de redevance de 2%, un taux de croissance à long terme de 0,5% et un taux d'actualisation de 12,68% en fonction des prévisions d'activité établies par la direction.

L'impairment test sur la marque LOLA n'a pas été mis à jour au 30 juin 2013

- **Droits au bail**

La valorisation des droits au bail des boutiques Lola (3 149 K€) correspond à l'estimation du management en fonction de la superficie des boutiques et de leurs emplacements.

- **Frais de développement**

Aucun frais de développement ne figure à l'actif au titre de la marque Irène Van Ryb compte-tenu de l'arrêt provisoire des collections de cette marque. Les frais de développement reconnus à l'actif concernent les coûts des collections de la marque LOLA qui n'ont pas encore été mises en exploitation.

## NOTE 2 : DEPRECIATIONS ET PROVISIONS

| <b>TABLEAU DES PROVISIONS</b>                           | <b>31-déc.-12</b> | <b>Dotations</b> | <b>Reprises</b> | <b>Variations de périmètre</b> | <b>30-juin-13</b> |
|---------------------------------------------------------|-------------------|------------------|-----------------|--------------------------------|-------------------|
| Indemnités de fin de carrière                           | 50                | 1                |                 |                                | 51                |
| Provisions pour prud'homme                              | 580               |                  | -335            |                                | 245               |
| Provision pour risques                                  | 0                 |                  |                 |                                | 0                 |
| <b>TOTAL</b>                                            | <b>630</b>        | <b>1</b>         | <b>-335</b>     | <b>0</b>                       | <b>296</b>        |
| <i>dont dotations et reprises opérationnelles - Net</i> |                   |                  | -374            |                                |                   |
| <i>dont charges de personnel</i>                        |                   |                  | 1               |                                |                   |
| <i>dont dotations et reprises financières - Net</i>     |                   |                  |                 |                                |                   |
| <i>dont dotations et reprises non opération. - Net</i>  |                   |                  |                 |                                |                   |
| <i>dont incidence désactualisation</i>                  |                   | 39               |                 |                                |                   |
|                                                         |                   | 39               | -373            |                                |                   |

| <b>TABLEAU DES DEPRECIATIONS</b>                        | <b>31-déc.-12</b> | <b>Dotations</b> | <b>Reprises</b> | <b>Variations de périmètre</b> | <b>30-juin-13</b> |
|---------------------------------------------------------|-------------------|------------------|-----------------|--------------------------------|-------------------|
| Goodwill                                                | 901               |                  |                 |                                | 901               |
| Immobilisations incorporelles                           | 1 156             |                  |                 |                                | 1 156             |
| Immobilisations financières                             | 595               |                  |                 |                                | 595               |
| Stocks                                                  | 877               | 1 156            | -827            |                                | 1 206             |
| Créances clients                                        | 413               | 248              | -252            |                                | 409               |
| <b>TOTAL</b>                                            | <b>3 942</b>      | <b>1 404</b>     | <b>-1 079</b>   | <b>0</b>                       | <b>4 267</b>      |
| <i>dont dotations et reprises opérationnelles - Net</i> |                   |                  | 325             |                                |                   |
| <i>dont dotations et reprises financières - Net</i>     |                   |                  |                 |                                |                   |
| <i>dont dotations et reprises non opération. - Net</i>  |                   | 0                |                 |                                |                   |
| <i>dont incidence actualisation</i>                     |                   | 0                | 325             |                                |                   |

Les provisions antérieures à la date d'ouverture du redressement judiciaire ont été actualisées.

Les provisions pour risques prudhommaux ont été évaluées en fonction de l'avancée des procédures judiciaires en cours. Elles correspondent principalement à des litiges avec des anciens salariés :

- Société LOLA Création pour 100 K€
- Société MFG 120 K€ dont 80 K€ avec Madame Van Ryb.

La reprise de provision prud'homale constatée au 30 juin 2013 concerne le litige opposant la société MFG à Madame Rubens.

Le délibéré est intervenu le 16 mai 2013 et la Cour d'appel de Paris a :

- annulé la condamnation de 339 200 euros prononcée en première instance à l'encontre de la Société,
- condamné la société Ben'z et Madame Régina RUBENS à payer à la Société la somme de 112 957 euros, outre 8 000 euros au titre de l'article 700 du Code de Procédure Civile,
- ramené à 10 000 euros les dommages et intérêts alloués à Madame Régina RUBENS (la créance étant fixée au passif, elle sera payable dans la durée du plan de continuation de 9 ans).

Il est précisé que le risque financier pour MFG avait été inscrit pour un montant de 348 200 euros dans le passif du plan de continuation homologué par le Tribunal de Commerce de Paris au mois d'octobre 2010. La provision relative à ce litige, d'un montant initial de 348 200 euros (avant actualisation dans les comptes consolidés), n'a pas été ajustée dans les comptes au 31 décembre 2012 dans la mesure où le jugement a été connu après l'arrêté des comptes. Elle a été ramenée au montant de la condamnation soit 10 000 euros dans les comptes semestriels au 30 juin 2013. Par ailleurs, la créance liée à la condamnation de la société Ben'z et de Madame Régina RUBENS au titre de ce litige (soit 120 957 euros) a elle aussi été constatée au 30 juin 2013 en créance dans les comptes, MFG ayant pris une sûreté sur un bien immobilier appartenant à Madame Rubens.

Un litige prud'homal n'a pas été provisionné car l'estimation du management et de ses conseils est que ses demandes (deux fois 500 K€) ne sont pas fondées.

Un litige initié par Claude Partouche devant le Conseil des Prudhommes, représentant des demandes de 2 fois 500k€ n'est pas provisionné, le management de Montaigne Fashion Group et de ses conseils considérant les demandes infondées.

---

### **NOTE 3 : Autres charges et produits opérationnels**

Les autres produits opérationnels pour un montant de 183 milliers d'euros sont composés essentiellement du produit à recevoir de 121 K€ sur la société Ben'z et Mme Régina Rubens

Les autres charges opérationnelles pour un montant de 44 K€ concernent le complément de la dette due à Financière Partouche à la suite du jugement du Tribunal de commerce de Paris en date du 17 mai 2013 expliqué dans le paragraphe 4 « Autres informations ».

#### NOTE 4 : DETTES FINANCIERES

Les passifs financiers s'analysent comme suit :

|                                                  | 31-déc-12    | Augmentation | Diminution  | Autres variations | 30-juin-13    |
|--------------------------------------------------|--------------|--------------|-------------|-------------------|---------------|
| Emprunts bancaires                               | 2 200        |              | -123        | 1 550             | 3 627         |
| <i>Dont MFG</i>                                  | 657          |              |             | 50                | 710           |
| <i>Dont sous groupe LOLA</i>                     | 1 543        |              | -123        | 1 500             | 2 920         |
| Intérêts courus sur emprunts bancaires           | 105          |              | -12         |                   | 93            |
| Comptes courants des associés                    | 5 227        | 1 413        |             |                   | 6 640         |
| Intérêts sur comptes courants des associés       | 0            |              |             |                   | 0             |
| Comptes bancaires créditeurs                     | 1 507        | 53           |             | -1 550            | 10            |
| Intérêts courus sur comptes bancaires créditeurs | 0            |              |             |                   | 0             |
| Divers                                           | 0            |              |             |                   | 0             |
| <b>TOTAL</b>                                     | <b>9 040</b> | <b>1 466</b> | <b>-135</b> | <b>0</b>          | <b>10 370</b> |

Les principales variations résultent du reclassement des découverts bancaires en emprunts bancaires (essentiellement en lien avec la signature de l'avenant n°1 du protocole de conciliation bancaire tel que décrit au § 1. 2) et de l'apport en compte-courant de la société Jekiti Mar Capital.

L'augmentation des concours bancaires de 53 k€ correspond à des découverts bancaires sur Lola Création

La répartition des passifs financiers entre le courant et le non courant est le suivant :

|                                                  | 30-juin-13    | Dettes courantes | Dettes non courantes |
|--------------------------------------------------|---------------|------------------|----------------------|
| Emprunts bancaires                               | 3 627         | 761              | 2 866                |
| Intérêts courus sur emprunts bancaires           | 93            | 18               | 75                   |
| Comptes courants des associés                    | 6 640         | 5 265            | 1 375                |
| Intérêts sur comptes courants des associés       |               |                  |                      |
| Comptes bancaires créditeurs                     | 10            | 10               | 0                    |
| Intérêts courus sur comptes bancaires créditeurs |               |                  |                      |
| <b>TOTAL</b>                                     | <b>10 370</b> | <b>6 054</b>     | <b>4 316</b>         |

Les dettes bancaires courantes correspondent :

- aux passifs nés avant la date de dépôt de bilan, soit 77 K€
- aux échéances d'emprunts à moins d'un an, soit 684 K€

Les dettes bancaires non courantes correspondent :

- aux passifs nés avant la date de dépôt de bilan, soit 630 K€
- aux échéances d'emprunts à plus d'un an, soit 2 236 K€

Les compte-courants s'analysent de la manière suivante :

- la société JEKITI MAR CAPITAL a apporté 6 423 K€ dont 1 375 K€ bloqués suite à l'accord avec les banques
- la société Descamps New World : 205 K€
- Madame Irène Van Ryb : 12 K€

Echéancier détaillé des emprunts bancaires

| Au 30/06/2013 | Part à 6 mois | Part à 1 an 2014 | Part à 2 ans 2015 | Part à 3 ans 2016 | Part à 4 ans 2017 | Part à 5 ans 2018 | Part à 6 ans 2019 | Part à 7 ans 2020 | CRD 30/06/2013 |
|---------------|---------------|------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|----------------|
|               | 338           | 550              | 406               | 259               | 170               | 125               | 114               | 114               | 2 077          |

#### **NOTE 5 : RELATIONS AVEC LES PARTIES LIEES**

Les dirigeants n'ont pas perçu de rémunération sur le premier semestre 2013.

Les principales relations avec les parties liées concernent :

- les avances en compte-courants consenties par la société Jekiti Mar (6 422 milliers d'euros restent dus au 30 juin 2013) ;
- l'avance en compte-courant consentie par la société Askell Concord Express (205 milliers d'euros dus au 30 juin 2013) ;
- la sous-location de la boutique située Croix des Petits-Champs par la société MFG à la société JEKITI MAR CAPITAL. Le montant du loyer sur le premier semestre 2013 s'élève à 48 milliers d'euros

#### **NOTE 6 : SUIVI DU PLAN DE CONTINUATION**

Par jugement en date du 14 octobre 2010, le Tribunal de Commerce de Paris a homologué le plan de redressement par voie de continuation de la société Montaigne Fashion Group et a ainsi mis un terme à la procédure de redressement judiciaire ouverte à l'encontre de la Société en date du 25 août 2009.

Le plan de continuation prévoit le remboursement du passif de la société sur 10 ans, la première échéance ayant été honorée en octobre 2011.

Les dettes incluses dans le plan ayant une échéance supérieure à un an font l'objet d'une actualisation financière à chaque clôture. Le taux d'actualisation utilisé est le taux OAT à 10 ans d'octobre 2010. L'impact de la désactualisation figure en autres produits/charges financiers. Au 30 juin 2013 la charge financière est de 8 milliers d'euros.

#### 4. AUTRES INFORMATIONS

- **Engagements financiers**

Hormis les conséquences de l'avenant n°1 du protocole de conciliation bancaire décrit dans le paragraphe 1.2, les engagements financiers sont identiques à ceux du 31 décembre 2012.

- **Litige avec la société Financière Partouche**

Le financement de l'acquisition des sociétés LOLA Création Lola Boutique/ Bellecour a été effectué en partie au moyen d'un crédit consenti par le vendeur.

Ce crédit vendeur d'un montant de 436,5 milliers d'euros a été fait sous forme d'une traite payable au 31 décembre 2011. Le paiement de cette traite a été différé suite à la mise en œuvre de la garantie de passif prévue au contrat d'acquisition.

Le différend qui oppose les deux parties a donné lieu à l'assignation de MFG par Financière Partouche devant le Tribunal de Commerce de Paris en date du 28 mars 2012. En juin 2012, le crédit vendeur non couvert par la garantie de passif a fait l'objet d'un règlement à hauteur de 142 milliers d'euros.

En date du 17 mai 2013, les demandes formulées par MFG à l'encontre de Financière Partouche au titre de la mise en jeu de la Convention de Garantie ont été rejetées par le Tribunal et MFG a été condamnée à payer un total de 325 K€ (hors intérêts de 3% sur 436,5 K€). La société a fait appel de ce jugement qui est revêtu de l'exécution provisoire ; étant précisé que, par jugement en date du 28 juin 2013, la condamnation au paiement du crédit-vendeur a été assortie d'une condition de restitution par FINANCIERE PARTOUCHE de la traite de 436,5 K€ remise à l'époque à la société.

La garantie de passif n'a pas été intégrée aux actifs identifiés par principe de prudence.

#### Litige avec la SCI Oona

La Cour d'Appel de Paris a confirmé en date du 4 décembre 2013 la responsabilité des défendeurs et se prononcera sur le quantum du préjudice, que l'expert-judiciaire a fixé à 500k€ au profit de MFG, à l'issue de l'audience des plaidoeries au 16 mai 2014. L'issue de ce contentieux n'a pas été prise en compte dans l'arrêté intermédiaire.



EXPONENS AUDIT

ERNST & YOUNG et Autres

**Montaigne Fashion Group**

Période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2013

**Rapport des commissaires aux comptes  
sur l'information financière semestrielle**

EXPONENS AUDIT  
20, rue Brunel  
75017 Paris  
S.A.S. au capital de € 500.000

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Paris

ERNST & YOUNG et Autres  
1/2, place des Saisons  
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1  
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

## Montaigne Fashion Group

Période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2013

### Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société Montaigne Fashion Group, relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2013, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

#### 1. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, à l'exception du point décrit dans le paragraphe suivant. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Figurent à l'actif des comptes semestriels consolidés résumés au 30 juin 2013 les marques Irène Van Ryb et Lola pour des montants respectifs de K€ 500 et K€ 774. Votre société n'a pas préparé de prévisions formalisées au titre de l'exploitation de ces marques qui permettraient de justifier la valeur de ces actifs, et ce dans un contexte de baisse du chiffre d'affaires. En l'absence d'éléments mis à notre disposition, nous ne sommes pas en mesure d'apprécier la valeur de ces actifs au 30 juin 2013. Pour les mêmes raisons, la valorisation de la marque Irène Van Ryb avait fait l'objet d'une réserve dans notre rapport du 30 mai 2013 relatif à l'exercice 2012.

Sur la base de notre examen limité et sous cette réserve, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes 1.2 « Faits significatifs de l'exercice », 1.3 « Faits postérieurs à la clôture », 2.3 « Continuité de l'exploitation » et 6 « Suivi du plan de continuation » qui exposent les conditions ayant conduit à retenir le principe de continuité d'exploitation pour établir les comptes au 30 juin 2013.

## 2. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

A l'exception de l'incidence éventuelle des faits exposés dans la première partie de ce rapport, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Paris et Paris-La Défense, le 28 février 2014

Les Commissaires aux Comptes

EXPONENS AUDIT



Nathalie Lutz

ERNST & YOUNG et Autres



Any Antoia